

Règlement

- Art. 1** Le Championnat romand populaire de ski alpin et de snowboard est ouvert à tous les membres de Swisssski (FSS) et non-membres, ou de l'un de ses clubs, sous réserve de l'art.2.
- Art. 2**
- Tous les coureurs** licenciés (*suisses ou étrangers*), ainsi que ceux qui figurent dans la liste de points FSS, FIS et *des pays respectifs*, sont autorisés à participer au championnat populaire, dans une catégorie unique homme ou dame. Ils partent en dernier et ils ne participent pas à la Coupe romande populaire.
 - Le port du casque est obligatoire pour toutes les disciplines et toutes les catégories.**
 - Toute tricherie et non respect des règlements seront sanctionnés.
 - Les combinaisons de course sont autorisées pour toutes les disciplines.
 - pour les autres engins de glisse, prendre contact avec les organisateurs pour savoir si c'est possible ou non.

Art. 3 La finance d'inscription minimum est fixée comme suit :

Eliminatoires	Cat 1	10.--
Eliminatoires	Cat 2-3-4-5-6-7	15.--
Finale	Toutes catégories	gratuite
Super - G	Cat 1 à 7	20.--
Descente	Cat 2 à 7	20.--
Snowboard	Cat 1 et 2	15.--

Art. 4 Les inscriptions se font dans les catégories définies chaque année par Ski-Romand.
Les inscriptions se font de préférence sur le site: www.skiromand.ch, ou aux adresses e-mail des organisateurs.
Pour les inscriptions, se référer et respecter les délais mentionnés pour chaque course.
Les organisateurs peuvent prélever un supplément de Fr. 5.--, pour les inscriptions sur place.
Surtaxe unique par famille.

Art. 5 Les départs des catégories se font dans l'ordre suivant :

- ski alpin catégories 1-2-3-4-5-6-7 et licenciés (dames, puis hommes)
- snowboard catégories 1 et 2

L'ordre de départ peut être modifié par l'organisateur, en fonction des conditions météorologiques et de l'état de la piste.

Art. 6 Il est possible et même recommandé de participer à plusieurs éliminatoires.
Il faut effectuer 3 éliminatoires au minimum pour figurer au classement de la **Coupe Romande Populaire**.

Art. 7 La qualification pour la finale se fera lors des éliminatoires selon le calendrier Ski-Romand 2012.
Les cinq premiers de chaque catégorie seront qualifiés d'office et doivent s'inscrire sur le site de Ski-Romand.
Lors de courses en deux manches, les deux manches sont qualificatives pour la finale.
Les inscriptions seront contrôlées par Ski-Romand..
Toutes ces qualifications sont personnelles et non transmissibles.

Art. 8 Pour tout différent, l'organisateur se référera au règlement des compétitions de la FIS et procèdera par analogie.

Catégories ski alpin pour 2012

- | | |
|------------------|--------------|
| 1) 2001-2004 | 5) 1978-1992 |
| 2) 1947 et moins | 6) 1993-1996 |
| 3) 1948-1962 | 7) 1997-2000 |
| 4) 1963-1977 | |

Les enfants de **moins de 12 ans**, ne sont pas autorisés à participer à la descente.

Catégories snowboard pour 2012

- catégorie dames
- catégorie hommes

Art. 9 La distribution des prix doit s'effectuer si possible, dans une fourchette de 1h.à 2h.½, après la fin de la course.